

العنوان:	Régionalisation Avancée, Attractivité Et Répartition Régionale des Investissements
المصدر:	منشورات مجلة العلوم القانونية - سلسلة الدراسات الدستورية والسياسية
الناشر:	ميمون خراط
المؤلف الرئيسي:	Elmajadi, Brahim
المجلد/العدد:	ع10
محكمة:	نعم
التاريخ الميلادي:	2018
الشهر:	مايو
الصفحات:	21 - 42
رقم MD:	1149457
نوع المحتوى:	بحوث ومقالات
اللغة:	French
قواعد المعلومات:	IslamicInfo
مواضيع:	التخطيط العمراني، التنمية الحضرية، التنمية المستدامة، الإستثمار، مستخلصات الأبحاث
رابط:	http://search.mandumah.com/Record/1149457

Régionalisation avancée, attractivité et répartition régionale des investissements

Brahim EL MAJIDI

Doctorant en sciences économiques et gestion

Faculté pluridisciplinaire de Nador

Résumé :

La régionalisation avancée, à travers les larges pouvoirs qu'il concède aux conseils régionaux, constituera pour celui-ci une opportunité inouïe pour prévaloir son savoir-faire en matière d'autogestion et de pilotage d'affaires, en renforçant l'attractivité des investissements afin de rattraper les déficits qui existent en matière de marché d'emploi.

L'investissement public constitue la baguette magique de l'État pour agir en matière d'attractivité territoriale régionale, notamment par la répartition régionale des investissements.

Dans notre article, nous allons essayer de faire un bilan de la répartition régionale des investissements, dans le cadre de régionalisation avancée, visant renforcer l'attractivité territoriale régionale tout on se base sur les chiffres de la loi de finances 2018.

Mots-clés : Régionalisation avancée, attractivité territoriale, répartition régionale des investissements, investissements publics.

Abstract:

Advanced regionalization, through the broad powers that it grants to the regional councils, will constitute for it an unprecedented opportunity to prevail its know-how in terms of self-management and business management, by enhancing the attractiveness of investments to make up for deficits in the labour market.

Public investment is the magic wand of the state to act in terms of regional attractiveness, particularly through the regional distribution of investments.

In our article, we will try to make an assessment of the regional distribution of investments, in the framework of advanced regionalization,

aiming to reinforce the regional territorial attractiveness all one is based on the figures of the law of finance 2018

Key-words: Advanced regionalization, territorial attractiveness, regional distribution of investments, public investments.

Introduction

Comme l'anticipe la nouvelle Constitution du Royaume, comme l'a compris et approuvé le peuple marocain en s'appropriant le concept de «régionalisation avancée» proposé par Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, le territoire devient le lieu où tout s'invente et se réalise, et non plus un simple réceptacle de moyens financiers. Corrélativement, l'action publique change de nature, avec un État plus régulateur et des territoires qui auront à multiplier les partenariats avec des opérateurs économiques. Les trouver, les négocier, les concrétiser, telles sont les finalités de la promotion, les raisons qui portent l'entrée des territoires dans la course à la compétitivité, à l'attractivité, et à l'action en marketing et communication.

Or, ces dernières années, le Maroc a accru ses efforts en matière d'investissement public de manière significative, compte tenu de son rôle de levier du développement économique et social du pays. En effet, l'investissement public a plus que doublé (2,67 fois) durant les 10 dernières années, passant de 71 MMDH en 2006 à 190 MMDH en 2017. Un taux d'investissement total (public et privé) au-delà de 30% du PIB dans la dernière décennie positionne le Maroc parmi les pays ayant les taux d'investissement les plus élevés dans la région.

Combiné au grand projet de la régionalisation avancée enclenché par notre pays, l'investissement public a permis d'impulser les régions qui semblaient autrefois ne contribuer que très faiblement à la valeur ajoutée globale, a des niveaux très satisfaisants de création de la valeur. Il se base sur la création de pôles compétitifs capables de générer une nouvelle dynamique et des opportunités d'emploi nécessaires au profit des jeunes et des femmes, de consolider le développement intégré et de promouvoir la dimension culturelle, tout en s'appuyant sur la gouvernance responsable dans le cadre de la régionalisation avancée.

La problématique cruciale qui se pose « Dans quelle mesure les investissements régionaux publics peuvent-ils renforcer l'attractivité territoriale régionale, à l'ère de régionalisation avancée ? ». Pour résoudre notre problématique, après avoir traité la revue de littérature des différents

concepts de base nous allons préciser le lien causal qui existe entre la régionalisation avancée et l'attractivité territoriale, et finalement nous exposerons la répartition régionale des investissements publics visant renforcer l'attractivité territoriale régionale.

1. REVUE DE LITTÉRATURE

1.1. Les notions de base

• Attractivité territoriale

En raison de sa forte orientation politique sur le sujet, l'attractivité territoriale a reçu une attention croissante de la part des universitaires, des organismes publics, des organisations professionnelles et des consultants spécialisés. Mais l'interprétation politique de ce travail n'a pas toujours été simple. En termes généraux, l'attractivité fait référence à la capacité d'un territoire à mieux répondre aux besoins et aux demandes de l'investisseur que les autres territoires en compétition pour attirer un projet donné (Hatem et Py, 2008)¹. Le concept d'attractivité a cependant été défini différemment selon les études, en fonction de l'objectif et de la portée de l'étude, des données utilisées et des méthodes appliquées pour mesurer empiriquement le concept.

Le concept d'attractivité territoriale indique généralement la capacité du territoire à attirer et retenir les entreprises nationales et étrangères. Le territoire au sein de «l'économie régionale» peut être lié à une ville, une région, une nation ou une zone économique. Ainsi, Coeuré et Rabaud, entre autres, défient l'attractivité comme «*la capacité d'un pays à attirer et à retenir des entreprises*» (Coeuré et Rabaut, 2003)². Pour Mouriaux, l'attractivité territoriale est la capacité à attirer et à conserver des activités à haute teneur avec une main-d'œuvre hautement qualifiée (Mouriaux F, 2004)³.

D'autres rapports abordent la question de l'attractivité et soulignent la dimension humaine dans le développement de ce concept. Charzat (2001)⁴ a mentionné, dans son rapport sur l'attractivité de la France, l'importance de la

1 - Hatem F., L. Py (2008), Location Factors in the Activities Related to innovation of Multinationals: a Literature Review, OCDE.

2 - Coeuré B., Rabaud I. (2003), Attractivité de la France : analyse, perception et mesure

3 - Mouriaux F. (2004), le concept d'attractivité en Union monétaire.

4 - Charzat M. (2001), Report to the Prime Minister on the attractiveness of the Territory, La documentation française.

valeur des hommes et des femmes, la qualité de vie et de formation professionnelle comme base d'attractivité. Ainsi, Mouriaux (2004) estime que le concept d'attractivité vise à évaluer la situation d'une économie dans un monde caractérisé par une forte mobilité des biens, des personnes et des capitaux.

Compte tenu de ces facteurs, l'attractivité territoriale peut être définie comme la capacité d'attirer des investissements. Mais l'attractivité peut aussi décrire la capacité d'un territoire à capter l'investissement étranger et à retenir les investissements déjà présents et établis sur le territoire.

• Décentralisation

Bien que la décentralisation soit très répandue, sa forme et son étendue varient considérablement entre les pays. Il est difficile de comprendre et de comparer les politiques de décentralisation, ces politiques ont été intensifiées par une multitude de définitions utilisées par les praticiens et les universitaires. Une controverse principale depuis le début des années 1980 a impliqué la question de savoir si le concept de décentralisation doit être restreint au processus vertical du transfert des compétences et ressources au niveau de l'État central vers des niveaux « *infranationaux* » du gouvernement, ou si le concept devrait également inclure le processus horizontal de décentralisation des compétences et des ressources à un niveau donné du gouvernement par le biais de processus tels que la délégation et de la privatisation. Rondinelli et coll. (1983)⁵ dans son livre a proposé une typologie complète englobant les deux dimensions horizontales et verticales de la décentralisation.

À sa part, pour A.Gruber⁶ « *la décentralisation est un système ou une technique d'organisation et de gestion administrative, qui consiste à remettre des pouvoirs de décision à des organes autres que les agents du pouvoir central et non soumis, par conséquent, au devoir d'obéissance hiérarchique vis-à-vis de l'administration de l'État* ». Basée sur le transfert d'un ensemble des pouvoirs, des compétences et des prérogatives vers des unités territoriales, s'appellent collectivités locales, dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale, la décentralisation vise à impulser la locomotive de développement et augmenter la qualité des services offerts au

5 - Rondinelli, D.A., J.R. Nellis and G. Shabbir Cheema (1983), Decentralisation in Developing Countries: A Review of Recent Experience, Washington D.C.: World Bank

6 - A. GRUBER (1986), Le droit international de la succession d'États, Bruxelles : Bruylant.

citoyen, mais sur la base des besoins identifiés localement, tout en se fondant sur une approche participative et une politique de proximité.

La décentralisation vise au premier plan de gérer les affaires territoriales au niveau local par des représentants locaux, ces représentants se caractérisent par ses connaissances idéales de la réalité locale de chaque collectivité locale ce qu'ils aident à bien cerner et identifié les besoins locales afin de rattraper les retards qui existe en matière des services et des infrastructures de base⁷.

• Déconcentration

C'est une forme de décentralisation administrative qui redistribue l'autorité décisionnelle et la responsabilité financière et de gestion entre les niveaux du gouvernement central; il n'y a pas de véritable transfert d'autorité entre les niveaux de gouvernement. Il ne peut s'agir que d'un changement de responsabilités des fonctionnaires régionales du service localisé de la capitale vers ceux stationnés dans les régions, les provinces, les communs, etc⁸.

En effet, la déconcentration est un système d'organisation d'Etat qui se base sur la délégation d'un ensemble des compétences et des pouvoirs vers les conseils déconcentrés régionaux et représente l'État central. Les chefs de ces conseils ne sont pas élus par la population, mais ils sont nommés par les autorités publiques centrales.

La déconcentration est souvent considérée comme la forme la plus faible de décentralisation et qui est utilisée le plus fréquemment pour appliquer un certain contrôle sur les conseils élus. Il ne peut que transférer les responsabilités des fonctionnaires de l'État central dans la capitale à ceux qui travaillent dans les régions, les provinces, etc. ou peut créer une forte administration de terrain ou une capacité administrative locale sous la supervision des ministères du gouvernement central.

7 - Coopération Technique Belge (2006), la décentralisation et la gouvernance locale, quelle contribution de la ctb ?, rapport d'étude.

8 - Gregersen H., Contreras-Hermosilla A., White A. and Phillips L (2004), Forest Governance in Federal Systems: An Overview of Experiences and Lessons, Interlaken Workshop on Decentralization in Forestry 27-30 April 2004 Interlaken, Switzerland, pp.17.

• Région et régionalisation

Aujourd'hui, la régionalisation est conçue comme un état d'avancement du concept de la décentralisation constitue l'une des préoccupations majeures du monde contemporain. Sa conception diffère d'un pays à l'autre⁹ allant du modèle germanique au sens fédéral des Landresallemands, à celui du « Canton » suisse ou autres conception régionales ou autonomiques adoptées par certains pays développés et démocratiques comme : l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique la France...

En effet, le concept de régionalisation est devenu ces derniers temps un sujet d'actualité et semble revenir en force non pas sous l'effet d'un engouement intellectuel abstrait ou non fondé, mais bien eu contraire, il répond à une volonté et à une nécessité politiques pour consolider les principes de la démocratie locale et promouvoir le développement économique et social.

Le concept de régionalisation est multidisciplinaire. Son apparition dans la production scientifique de la géographie, de l'urbanisme, de la sociologie, de l'économie, de la science de gestion et autres rend sa définition malaisée à cerner.

En effet, la régionalisation peut être définie comme le processus par lequel les régions politico administrative émerger comme unités d'analyse pertinente pour l'activité économique et politique et du bien-être social et la prestation de services. Dans de nombreux cas, cette notion de régionalisation peuvent être assimilés à des notions de "régionalisation d'en haut" ou de la "dévolution".¹⁰

La problématique, de désigner une définition adéquate au concept de la régionalisation, exige une distinction entre, le régionalisme qui prend la forme d'un groupe en cohérence qui mettent en objet des objectifs politiques et défensifs, et la régionalisation, par sa conception moderne, qui constituent un groupe en cohérence qui visent de créer un accomplissement économique, administratif et de développement entre les éléments de ce

9 - Khamri S (2011), la régionalisation avancée au Maroc», actes des journées de formation organisées par l'association socialiste des conseillers et des conseillères sous le thème : « les questions de la régionalisation avancée au Maroc, Dar Ennachre, Casablanca, pp.46.

10 - Spatial Development Trends (2004), Nordic Countries in a European Context, Nordregio Report, Stockholm: Nordregio.

groupe, afin de développer ses compétences et de mettre en œuvre de ces capacités naturelles, humaines et matérielles¹¹.

Bien évidemment, il est difficile d'être en unanimité sur une définition exacte de la régionalisation dans la mesure où cette dernière se défère selon la nature du système politique, puisqu'il varie avec le degré de dépendance du local au centre¹²,

bien que les communes locales soient les résultats d'un environnement politique qui contribue à la mise en place des citoyens en général. La régionalisation semble comme la répartition des activités de l'État au niveau régional de façon administrative, et donc la région est un ensemble harmonieux qui a pour objet l'intégration économique, sociale, administrative et le développement du pays. De plus, la région constitue la partie prenante au niveau territorial qui guide la locomotive de développement national et qui gère davantage l'activité économique des citoyens et ses comportements.

Si la région est la partie du territoire national qui constitue une disposition économique et un marché territorial déterminant l'interaction des conditions naturelles, économiques et humaines. De nombreux théoriciens ajoutent à cette définition ce qui le rend plus riche, large et parfois plus délicat.

En outre, si en référence à la géographie française, Beaujeu-Garnier a considéré la région comme un instrument de mouvement elle est un espace qui dépend à la décision de planification. C'est-à-dire que la région est une décision administrative et politique qui le rend comme un objet et non pas un cadre¹³.

11 - Brahim EL MAJIDI (2017), la régionalisation avancée et l'économie sociale et solidaire (ESS), cas de la région orientale, journée d'étude sur le thème : L'Economie Sociale et Solidaire dans la région de l'Oriental : Facteurs et contraintes de développement à la FPN de Nador, pp.5.

12 - الغيوي (الشريف) : الاسس القانونية والمعوقات المالية للتنمية الجهوية، اطروحة لنيل الدكتوراه في القانون العام، جامعة محمد الخامس، كلية الحقوق، اكدال، الرباط، السنة الجامعية، 2002، ص:7.

13 - Jacqueline Beaujeu-Garnier (1959), Géographie de la population, Annales. Économies Sociétés Civilisations, Volume 14, Numéro 2, pp. 381-383

Dans le même sillage, la majorité des auteurs (Jacqueline Beaujeu-Garnier, Joe martin-jard et all) se met d'accord sur la conception de la régionalisation comme une réforme structurelle profonde et fondamentale de toutes les structures de l'État, qui constitue de donner des pouvoirs plus larges aux régions et aux conseils qui représentent les collectivités locales¹⁴ (conseils régionaux, conseils provinciaux, conseils communaux) ainsi que transférer un ensemble des compétences et des prérogatives de l'autorité centrale vers les différentes régions ce qui résulte la création des entités régionales autonome administrativement et financièrement¹⁵, et capable de gérer les affaires locales dans le cadre de la proximité. La régionalisation constitue un modèle de l'administration territoriale de l'État, ainsi qu'un modèle très moderne de la décentralisation administrative.

En outre, pour la région, *Le Petit Larousse illustré* définit la région comme étant « l'étendue de pays qui doit son unité à des causes naturelles (climat, végétation, relief) ou humaines (peuplement, économie, structures politiques ou administratives, etc.) »¹⁶ Et définit la régionalisation comme le transfère aux régions de compétences qui appartiennent au pouvoir central.

Or, le concept de la région a beaucoup évolué depuis les recherches du géographe français Paul Vidal de la Blache à la fin du XIX^e siècle, qui a pu déterminer la notion de division régionale selon des ensembles de paysages façonnés par l'homme. Ainsi, une nouvelle vision de la géographie régionale s'est fondée essentiellement sur l'idée de la région naturelle, puis sur l'analyse des genres de vie en touchant par la suite et durant les différentes

14 - L'utilisation des termes "collectivité locale" ou "collectivité territoriale" indifféremment est spécifique au droit administratif marocain. En effet, à la différence de la France où les deux termes n'ont pas selon certains auteurs la même signification, le droit et la doctrine marocains utilisent les deux sans soulever de problèmes particuliers. Si la charte communale de 2002 qualifie dans son article 1 les communes de collectivités territoriales, la loi portant organisation des préfectures et provinces de 2002 au même titre que la loi relative à la région de 1997 parle de collectivités locales. Il est à noter que cette différence de qualification est purement terminologique. Elle n'instaure aucune différence de catégorie entre les institutions décentralisées.

15 - Sans toucher le principe le plus important de la régionalisation qui est l'unité, ledit principe est trou mentionné dans les discours royaux instituant de la régionalisation.

16 - *Le Petit Larousse illustré* (1989), imprimerie maury-malesherbes, Paris.

phases de l'évolution de cette école naturaliste et ruraliste pour intégrer d'autres facettes socio-économiques et industrielles¹⁷.

Henri HAUSER est l'un des chercheurs qui considèrent que la conception économique de la région se base pratiquement non seulement sur des données géographiques, mais aussi sur des données socio-économiques¹⁸.

L'histoire contemporaine montre que la région a pris un élan particulier qui s'explique par la diversité de ses enjeux et de ses aspects historiques, humains, culturels et économiques. Ainsi, elle fait l'objet d'une attention considérable dans les constitutions et la vie politique, économique et sociale des États modernes.

L'intérêt considérable porté à la région, s'explique plus particulièrement par son évolution historique à travers le processus de décentralisation régionale, couronné en fin de compte par une consécration constitutionnelle et juridique comme étant une nouvelle collectivité régionale décentralisée.¹⁹ Ainsi, les transformations du système économique international et les mutations des technologies ou des modes d'organisation poussent les acteurs et les praticiens à s'interroger sur la manière dont l'activité économique transforme l'espace et donne une substance aux régions.

La question régionale est devenue à l'heure actuelle un sujet d'actualité, elle constitue l'œuvre de divers débats et recherches non seulement dans le cadre théorique doctrinal, mais aussi dans les activités des praticiens, des politiciens et des recherches spécialisés.

2. Modèle maroco-marocain de régionalisation au service d'attractivité territoriale

2.1 Régionalisation avancée au Maroc

La réforme dite de la régionalisation avancée du Maroc a été lancée le 3 janvier 2010, lorsque le roi Mohammed VI a annoncé dans un discours à la nation la création du Comité consultatif sur la régionalisation (CCR). Ce

17 - G. Mercier (1995), la région et l'État selon Friedrich Ratzel et Paul Vidal de la Blache, Annales de Géographie, Numéro 583, pp. 211-235.

18 - Hauser H (1924), la question du régionalisme, Ed PUF, Paris.

19 - Hannequart A (1991), réflexions sur le Maroc et les pays en développement, éd guessous, Rabat, pp.7.

corps a été chargé de préparer un nouveau projet de régionalisation (El Yaagoubi, 2010), qui a été considéré à l'époque «la plus grande réforme de la décennie» au Maroc. Nonobstant, l'exaltation initiale du projet a été remplacée par son passage progressif rétrogradation dans la sphère politique, en particulier après que des manifestations populaires ont éclaté dans le pays en février 2011 dans le contexte du printemps arabe. À cet égard, la plupart des acteurs politiques impliqués dans la mobilisation ont orienté leurs préoccupations vers d'autres questions spécifiques, telles que la corruption et le défi de la démocratie, à l'exclusion de l'autonomie territoriale accrue de leurs principales demandes. En outre, le processus de réforme constitutionnelle de 2011 et les élections législatives de novembre 2011 ont également contribué au redéploiement de la régionalisation à l'ordre du jour des partis politiques et des syndicats. À partir de ce moment-là, le roi est devenu le moteur unique de la réforme de l'administration régionale, ensuite, la manière dont la réforme régionale a été mise en œuvre suggère que l'État marocain l'a considérée principalement comme un moyen de paralyser les négociations sur le Sahara marocain, de renforcer et de normaliser son contrôle sur le territoire.

Pour certains, c'est un retour à la normale, après la parenthèse étatiste ouverte par le protectorat français. Pour d'autres, c'est la solution miracle aux ratés de la "gouvernance". Une majorité d'acteurs politiques y voient l'opportunité de grappiller des prérogatives, du pouvoir, au Makhzen central et à ses représentants, les walis, gouverneurs, pachas, caïds. C'est aussi au niveau territorial, censé être le plus pertinent pour écouter les attentes des citoyens et leur répondre, que s'élabore une nouvelle manière de faire de la politique, autour d'alliances qui peuvent dérouter par leur caractère plus opportuniste qu'idéologique.

Encore que les prérogatives de chacun méritent plus d'éclaircissements. Au sommet du nouveau dispositif institutionnel proposé, il y a le président de région, renforcé par une légitimité électorale, puisque les électeurs sont désormais appelés à voter à la fois pour des élus communaux et des élus régionaux, comme cela a été le cas en septembre 2015 lors d'un double scrutin. Forts de la légitimité du vote, les 12 présidents s'appuient désormais sur un conseil qui se voit déléguer le développement économique et social de la région, en lien avec le pouvoir central.

Dans l'architecture institutionnelle marocaine, le wali (et son alias le gouverneur) est le représentant au niveau local du roi et du gouvernement. Il supervise pachas, caïds et autres agents d'autorité

2.2. Régionalisation avancée outil d'instauration d'attractivité territoriale.

Les territoires et leurs acteurs sont invités, face aux exigences de la mondialisation, à opter pour une stratégie d'ouverture et d'intelligence territoriale. La maîtrise de l'environnement concurrentiel et l'identification de la cible et des réseaux constituent les piliers de cette stratégie. Toutefois, face à la diversité des facteurs d'attractivité et de compétitivité, le territoire ne peut plus se contenter de son «capital physique» pour se démarquer de la concurrence. Il doit être en mesure de construire une stratégie de différenciation basée sur la valorisation d'un ensemble d'avantages concurrentiels, qui lui permettront de se distinguer par rapport aux territoires voisins. Cette approche du développement et des territoires est conduite dans le cadre des spécificités et des attentes locales avec un souci d'intégration dans le système économique national et régional.

Pour le Maroc en particulièrement, la double exigence du rattrapage des retards d'équipement des décennies passées et du positionnement de l'économie en contexte de compétitivité internationale s'impose de façon marquante. De ce fait, la compétitivité sera un enjeu majeur pour le développement régional et la concertation des éléments créateurs d'attractivité territoriale aura positivement des résultats concluants quant à l'atteinte de ces objectifs.

Pour redynamiser de plus l'attractivité territoriale ou régionale des investissements, profitant des fruits de régionalisation avancée, un ensemble des actions doivent être prises en mesure :

•Élaborer et affiner une stratégie efficace et ciblée de communication territoriale

La communication locale et territoriale devrait s'exerce sur quatre axes principaux (Azouaoui, 2009²⁰) : La promotion de tous les territoires de

20 - Azouaoui H (2009), L'apport du marketing territorial à la bonne gouvernance locale au MAROC : Cas de la province de Ouarzazate, Revue Marocaine de Recherche en Management et Marketing, n° 1, Janvier 2009, p.260.

la région sans discrimination ; le maintien de la cohésion sociale intrarégion ; l'information la plus juste et précise du citoyen ; La communication interne

• **élaborer un *Système d'Information régionale de Marketing territorial (SIRMT)***

Toutes les douze régions devraient également collaborer dans un Système commun d'Information Marketing Territorial (SIMT) interrégional, abrité dans une région choisie, pour échanger les informations concernant les bonnes pratiques, les success-stories, la capitalisation et la valorisation des diverses initiatives en marketing territorial aussi bien au niveau de chaque région qu'au plan interrégional.

• **Aligner le marketing territorial digital : NTIC et les réseaux sociaux**

Une stratégie de marketing territorial performante est par conséquent celle qui comprend les enjeux d'un moyen de communication et d'information Incontournable et global : Internet. Pour son développement local, son intégration à un espace régional, et son rayonnement international, chacune des douze (12) nouvelles régions du Maroc doit avoir un site Web (hub digital), considéré comme un instrument numérique de marketing territorial. Ce site Web doit être très consistant en contenu informationnel numérique et en informations, et périodiquement actualisé sur la région en mettant l'emphase sur ses principaux leviers d'attractivité pour illustrer la spécificité de cette dernière, ses valeurs, son identité, sa personnalité son exclusivité, ses forces, ses atouts (surtout humains), ses potentialités, son histoire, ses success-stories, son positionnement géographique, ce qui la distingue des autres régions, etc.

• **Associer activement les Chambres de Commerce et d'Industrie dans les démarches de marketing territorial**

Ces organismes auront à jouer un rôle de collaborateur et de facilitateur de démarches de marketing territorial pour les personnes physiques ou morales désirant prospecter des opportunités d'investissement. Les ressources humaines dont elles disposent les qualifient à remplir leur mission de marketeurs territoriaux régionaux et exploiter le potentiel de la région pour mieux la vendre

• **intégrer la dimension de marketing territorial dans le rayon d'action des Agences de Développement des Provinces.**

• **Redynamiser et repositionner les Centres Régionaux d'Investissement (CRI)**

Les CRI sont invités à jouer le rôle d'acteur local privilégié dans la mise en œuvre de la déclinaison régionale des stratégies sectorielles nationales et dans l'implantation des orientations générales de la stratégie de développement territorial. L'objectif principal de cette démarche étant la mise en place d'un climat d'investissement concurrentiel et le maintien de l'attractivité régionale. Les CRI qui sont des organismes régionaux sont actuellement au nombre de 16 et ont été créés, sur une initiative Royale, à partir de 2002 pour insuffler une forte dynamique à l'attraction des investissements et faciliter les démarches de création d'entreprises grâce au concept de **Guichet unique** dans les régions.

3. L'investissement public régional pour renforcer l'attractivité régionale au Maroc

L'idée n'est certes pas nouvelle. Nous rejoignons ici la théorie de la croissance endogène, selon laquelle l'investissement public en infrastructures influence positivement le développement à long terme des territoires (R. Barro 1990)²¹. Le niveau et la qualité des infrastructures sur un site isolé encouragent en effet les implantations, en réduisant le coût des investissements pour les différents agents pouvant s'y installer, qu'il s'agisse d'entreprises ou de ménages.

3.1. Effort de l'État pour creuser la part des investissements publics

Ces dernières années, le Maroc a accru ses efforts en matière d'investissement public de manière significative, compte tenu de son rôle de levier du développement économique et social du pays. En effet, l'investissement public a plus que doublé (2,67 fois) durant les 10 dernières années, passant de 71 MMDH en 2006 à 190 MMDH en 2017. Un taux d'investissement total (public et privé) au-delà de 30% du PIB dans la dernière décennie positionne le Maroc parmi les pays ayant les taux d'investissement les plus élevés dans la région.

21 - Barro R., 1990, « Government spending in a simple model of endogeneous growth », Journal of Political Economy, n°98, vol.5

Tableau 1 : Évolution de l'investissement public entre 2011 et 2018 (en MMDH)

	2011	2018
Investissement public	167,3	195
Entreprises et Établissements Publics	107,6	107,5
Budget général	53,9	68,2

Source : élaboré par nous-mêmes (chiffre de loi des finances 2018)

La tendance de l'effort d'investissement public pendant la période 2011-2018 se présente comme suit :

- Le montant global des investissements publics est passé de 167,3 MMDH à 195 MMDH sur la période 2011-2018, soit une augmentation de l'ordre 16,56% ou de 27,7 MMDH ;

- Les crédits d'investissement ouverts au titre du budget général se sont inscrits dans une tendance nettement haussière, passant de 53,9 MMDH en 2011 à 68,2 MMDH en 2018, soit une progression d'environ 26,5% ou de 14,3 MMDH. Cela compte non tenues crédits de report qui viennent s'ajouter chaque année aux crédits neufs, et qui ont atteint 15,71 MMDH en 2017 ;

- Les Établissements et les Entreprises Publics (EEP) ont également maintenu un niveau d'investissement élevé sur la même période, qui a atteint 107,5 MMDH en 2018 en termes de crédits programmés.

À cet égard, il est à rappeler que le gouvernement a œuvré à maintenir les montants alloués à l'investissement public à des niveaux bien élevés, et ce en dépit des efforts entrepris pendant la même période en vue de préserver les équilibres macroéconomiques, qui ont permis de ramener le déficit budgétaire à 4,1% du PIB en 2016 contre 7,2% en 2012.

3.2. Lutte contre la pauvreté au milieu rural, mais régionalisé

Pour atteindre l'attractivité territoriale, tout pays doit passer tout d'abord par un véritable développement du capital puisqu'il constitue l'épine

dorsale de tout développement. En outre, une enveloppe importante allouée pour investir en capital humain notamment au milieu rural.

Tableau 2 : la répartition régionale des investissements pour la lutte contre la pauvreté au milieu rural

région	Nombre projet	Nombre action	Montant global en dh	Part INDH en DH	Bénéficiaires
Béni Mellal-Khénifra	312	31	101 578 037	82 800 686	94 205
Casablanca-Settat	132	17	104 221 803	59 006 807	41 712
Drâa-Tafilalet	672	80	417 253 299	239 967 039	182 780
Fès-Meknès	640	78	403 657 106	291 586 553	169 719
Guelmim-Oued Noun	159	45	77 252 489	58 266 550	52 085
Laâyoune-Sakia El Hamra	15	10	2 523 228	2 429 239	4 733
Oriental	447	49	198 399 316	148 694 636	108 909
Marrakech-Safi	766	94	388 092 639	260 334 733	203 988
Rabat-Salé-Kénitra	322	38	179 007 912	147 661 784	87 112
Souss-Massa	553	39	218 008 737	163 522 422	146 460
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	155	22	120 581 329	77 065 447	47 658
Total général	4 173	503	2 210 575 895	1 531 335 896	1 139 361

Source : élaboré par nous-mêmes (chiffre de la loi des finances 2018)

Avec un investissement de plus de 2,2 MMDH, dont 1,5 MMDH au titre de la contribution de l'INDH, ce programme a permis la réalisation de 4 173 projets et 503 actions au profit de 1 139 361 bénéficiaires.

3.3. La consolidation de la compétitivité des entreprises

Il s'agit de l'accompagnement des entreprises, notamment les TPME, dans la mise en œuvre des projets de développement contribuant à leur croissance, et permettant ainsi d'améliorer leur compétitivité. Dans ce cadre, l'ANPME a prévu au titre de l'année 2017 une enveloppe budgétaire de 550 MDH pour le soutien à l'investissement, et de 150 MDH pour l'assistance technique. Le même montant, soit 150 MDH, est prévu au titre de l'assistance technique pour l'année 2018.

Tableau 3 : répartition régionale des réalisations au titre de l'assistance technique en 2016

Région	Premier semestre de l'année 2016 (en DH)
Tanger- Tétouan- Al Hoceima	15 579 171
Oriental	1 352 926
Rabat-Salé-Kénitra	2 094 293
Fès-Meknès	5 128 018
Casablanca-Settat	27 895 777
Marrakech-Safi	1 162 800
Souss- Massa	168 000
Laâyoune-Sakia El Hamra	65 625
Dakhla-Oued Eddahab	168 000
Total	53 614 610

Source : élaboré par nous-mêmes (chiffre de la loi des finances 2018)

3.4. Répartition régionale des investissements destinés aux chambres de commerce d'industrie et des services (CCIS)

Les projets d'investissement relatifs à cet axe peuvent être illustrés comme suit :

- La construction d'un Centre International des Foires et Expositions par la CCIS de Marrakech- Safi (27,09 MDH dont un montant de 15 MDH débloqué par le Fonds d'appui aux CCIS) ;

- La construction d'un Complexe Multiservices des Entreprises par la CCIS de Souss-Massa (34,88 MDH dont un montant de 15 MDH débloqué par le Fonds d'appui aux CCIS) ;

- La construction d'un Parc d'Exposition «SOUK AMM» promu par la CCIS de Fès Meknès (49,69 MDH dont un montant de 17 MDH débloqué par le Fonds d'appui aux CCIS) ;

- La création de l'Institut du Commerce et de Gestion « ICOGER » par la CCIS de Rabat- Salé- Kenitra (2,4 MDH débloqués par le Fonds d'appui aux CCIS) ;

- L'extension de l'Institut Spécialisé Méditerranéen de Management (ISMM) de Tétouan par la CCIS de Tanger- Tétouan- Al Hoceima (9,54 MDH dont un montant de 3,75 MDH débloqué par le Fonds d'appui aux CCIS) ;

- La mise en place d'un Centre d'Affaires et d'Incubation des Entreprises «NADOR BIC²²» par la CCIS de l'Oriental (23,35 MDH dont un montant de 12,85 MDH débloqué par le Fonds d'appui aux CCIS) ;

- L'aménagement du Palais de la Foire de Taza par la CCIS de Fès-Meknès (20,82 MDH dont un montant de 14 MDH débloqué par le Fonds d'appui aux CCIS).

3.5. Création des cités d'innovation au niveau régional

L'enveloppe budgétaire globale dédiée à la réalisation des projets de Cité de l'Innovation (y compris la contribution du ministère) se répartit par région.

22 - Ce centre qui sera réalisé dans l'enceinte du parc industriel de Selouane sur une superficie globale de 3.000 m2 vise la création de la richesse et la promotion de l'emploi à Nador en facilitant la création d'entreprises par les jeunes promoteurs, ainsi que la réduction du taux d'échec des entreprises créées par les jeunes à travers un accompagnement personnalisé au cours et après la création de l'entreprise par des professionnels qualifiés.

Tableau 4 : répartition régionale des cités d'innovation

Désignation	Région	Coût global du projet (hors foncier, en MDH)	Contribution du ministère (en MDH)
Cité de l'Innovation de Marrakech	Marrakech-Safi	80	15
Cité de l'Innovation de Fès	Fès-Meknès	27,3*	15
Cité de l'Innovation de Rabat	Rabat-Salé-Kénitra	60	15
Cité de l'Innovation de Settat	Casablanca-Settat	53**	15
Cité de l'Innovation d'Agadir	Souss-Massa	***	15
Cité de l'Innovation de Kénitra	Rabat-Salé-Kénitra	***	15

*** : Le coût global du projet n'est pas encore déterminé

Source : élaboré par nous-mêmes (chiffre de la loi des finances 2018)

Il est intéressant de rappeler que le programme de mise en place des Cités de l'Innovation a pour objectifs de:

- Valoriser les résultats de la recherche scientifique et le transfert technologique au profit de l'industrie et des écosystèmes industriels ;
- Favoriser le transfert technologique et le rapprochement entre le monde de l'industrie et l'université ;
- Contribuer à l'amélioration du niveau technologique des entreprises;
- Promouvoir l'entrepreneuriat et favoriser la création de startups innovantes à travers le processus d'incubation.

3.6. Répartition régionale des investissements pour atteindre l'attractivité touristique

Bien entendu, lorsqu'on parle de l'attractivité territoriale, il faut distinguer entre ces trois volets essentiels à savoir : l'attractivité des nouveaux résidents (attractivité résidentielle), attractivité des investissements et attractivité touristique²³.

Dans la même veine, le gouvernement n'a aucun choix qu'à offrir la part du gâteau budgétaire aux projets générant de l'attractivité touristique. En outre, dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité de l'offre touristique et la rendre plus attractive, notamment au niveau régional, le département du tourisme a entrepris plusieurs actions qui, entre autres, visent le renforcement des capacités des professionnels du tourisme et la qualification des ressources humaines œuvrant dans le secteur. Il s'agit en particulier de la diversification de l'offre de formation à travers la création de nouvelles filières, et l'amélioration de la qualité des infrastructures des établissements de formation hôtelière et touristique.

23- Hatem F., L. Py (2008), Location Factors in the Activities Related to innovation of Multinationals: a Literature Review, OCDE.

Tableau 5 : La répartition régionale durant la période 2015-2017 des investissements touristiques

Région	Projet	Budget 2015 (DH)	Budget 2016 (DH)	Budget 2017 (DH)
Tanger Tétouan Al Hoceima	• Création d'un centre d'excellence à l'Institut de Technologie Hôtelière et Touristique de Tanger (ITHT)	750 000	4 225 000	1 000 000
	• Repositionnement de l'Institut Supérieur International de Tourisme de Tanger	2 000 000	1 100 000	1 100 000
L'Orienta l	Création d'un centre d'excellence à l'ITHT de Saidia	1 000 000	4 870 000	800 000
Fès Meknès	Création d'un centre d'excellence à l'ITHT de Fès Hay Anas	2 500 000	4 250 000	1 000 000
Casablan ca -Settat	• Création d'un centre d'excellence à l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique de Mohammedia (ISTAHT) • Création d'un centre	2 500 000	5 110 000	1 000 000

	d'excellence à l'ITHT d'El Jadida	1 000 000	5 400 000	1 000 000
Marrakech Safi	Création d'un centre d'excellence à l'ISTAHT et d'une École Supérieure de Management Touristique à Marrakech	3 725 000	1 400 000	1 000 000
Daraa Tafilalet	Création d'un centre d'excellence à l'ISTAHT de Ouarzazate	500 000	5 027 000	800 000
Souss Massa	Création d'un centre d'excellence à l'ISTAHT d'Agadir	2 500 000	7 225 000	1 000 000

Source : élaboré par nous-mêmes (chiffre de la loi des finances 2018)

Par ailleurs, et afin de donner une nouvelle impulsion au secteur du tourisme et accélérer la mise en œuvre de la stratégie touristique « vision 2020 », le gouvernement, et dans le cadre de son nouveau programme gouvernemental 2017-2021, prévoit la mise en œuvre d'une panoplie de mesures notamment, celles visant la promotion du positionnement du Maroc dans le tourisme balnéaire, au niveau des stations touristiques de Taghazout, Saida, Mogador et Lixus, l'amélioration de la compétitivité de l'offre touristique à travers la mise à niveau des anciennes infrastructures hôtelières, le développement de nouvelles lignes aériennes, de et vers les pays européens, dans le cadre d'une vision intégrée du transport touristique et aérien, et l'encouragement d'un développement touristique durable respectant la population locale et valorisant davantage le patrimoine culturel et les atouts des stations touristiques.

Conclusion

Il faut avouer que le Maroc est sur la bonne voie dans son processus de développement, mais il est nécessaire de faire une révision de certains mécanismes de la mise en œuvre du processus de la régionalisation qui ont été susmentionnés, notamment le processus de déconcentration administrative. Également la politique régionale s'inscrit dans le cadre d'une vision de l'aménagement du territoire qui a un caractère prospectif ce qui met le Maroc dans un état délicat entre l'obligation de gérer les problèmes du court terme et de réaliser des projets visant des objectifs qui s'inscrivent dans le long terme.

L'ensemble des réalisations en attractivité territoriale témoigne du rôle de l'investissement public dans le renforcement du développement socio-économique du pays. Néanmoins, des efforts restent à fournir pour renforcer la performance de l'investissement et son impact sur l'amélioration de l'image territoriale, mais régionale : l'objectif étant de réaliser un développement territorial durable et inclusif.

C'est ainsi que le nouveau système de gestion des investissements publics (SGIP), actuellement en cours d'implantation au ministère de l'Économie et des Finances, permettra à terme d'améliorer le rendement socioéconomique de l'investissement public. Il est basé sur une meilleure sélection des projets d'investissement présentés au financement public, moyennant une analyse des coûts, des bénéfices et des impacts. Ainsi, le filtrage deviendra essentiel, particulièrement en fonction du profil du projet, de sa faisabilité, de son impact socio-économique et de sa soutenabilité budgétaire. Ce système permettra infinie la prise de décisions, tout au long du cycle de vie du projet d'investissement, sur des bases techniques et solides et partagées par tous.